

pusse d'un nommé Sénéchal dit Lapierre et ses quatre enfants, de St. Roch des Aulnais; Jean Vion et Achille Pelletier de Ste. Anne des Monts et un matelot de Matane nommé Bouchard. Le reste de l'équipage s'est sauvé.

MEXIQUE.

Le sort futur du Mexique.—Nous n'avons aujourd'hui aucune nouvelle du Mexique. Le dernier *Courrier des Etats-Unis* nous apprend que la presse américaine s'occupe beaucoup du sort futur du Mexique et que le cabinet de Washington en fait aussi le sujet de sa tendre et inquiète sollicitude. En effet, il semble prendre son parti et ce parti n'est rien moins que l'absorption future et complète du Mexique.

Il n'a donc point encore en son entier cette conception gigantesque et téméraire, il vient même de la désavouer à moitié dans l'*Union*, mais ce désaveu confirme plus l'accusation qu'il ne l'infirme.

Voici en effet comment s'exprime le journal officiel: *Le National Intelligencer* et le *Baltimore American* parlent de la conquête du Mexique entier, comme si ce but avait été mis en avant et défendu par l'*Union*. C'est une assertion tout à fait gratuite et sans fondement, en ce qui regarde notre feuille. Nous n'avons jamais entendu déterminer l'étendue de la portion du territoire mexicain que notre gouvernement doit exiger sous forme d'indemnité. Mais il existe, dans une grande masse de notre peuple, un sentiment dont l'intensité croît chaque jour, d'après notre jugement; ce sentiment est que l'accueil fait par le Mexique à nos offres de paix et la reprise des hostilités qui en a été la suite, constituent un nouvel outrage des Mexicains contre nous et exigent des réparations nouvelles et additionnelles dans les conditions d'une paix future. La nature et l'étendue de ces réparations additionnelles varieront suivant les circonstances et dépendront de la conduite future des gouvernements mexicains. La guerre doit être poursuivie désormais jusqu'à ce que le Mexique demande la paix... et le pays tout entier est d'accord aujourd'hui que la guerre doit être faite dorénavant aux frais et aux dépens de l'ennemi. De ce principe découle évidemment cette conséquence que, si la guerre se prolonge indéfiniment, comme cela est très probable, il ne faudra rien moins que le Mexique entier pour indemniser les conquérants, des frais énormes de la conquête. Mais la pensée intime de l'*Union* se révèle plus éloquemment encore par le rapprochement suivant.

Dans le même numéro et quelques lignes plus bas, cette feuille publie, sur la même question, un article de trois colonnes, signé *Wayne*, et qu'elle appelle une "production vigoureuse digne de considération." Or, cet article se termine ainsi: "Les Etats-Unis, nous l'espérons, ne céderont pas, et si l'aveugle folie des Mexicains ne donne au débat d'autre solution que l'extermination d'un des deux empires, nous espérons que les Etats-Unis aborderont cette solution comme elle doit être abordée. Nous devons remplir nos destinées; si ce peuple fatigué ne doit être content qu'en étant réduit à devenir une des provinces des Etats-Unis, il devra être satisfait!" Depuis longtemps le *Sun* de New-York, dont les relations avec le cabinet de Washington sont fort intimes, prêche l'annexion du Mexique tout entier, et avant-hier, le *Herald*, qui n'est pas sans quelques rapports avec le même cabinet, a arboré la même pensée en tête de ses colonnes. "Nous regardons comme un mal, dit-il, l'annexion immédiate du Mexique; mais puisque nous sommes forcés de le subir, nous devons l'aborder avec vigueur, en hommes et comme il convient à une grande nation. Les avantages commerciaux de cette incorporation sont d'une gloissante magnificence. Elle ajoutera l'or et l'argent à la masse de nos exportations. L'Europe dépendra ainsi de notre république pour sa nourriture, ses vêtements et ses métaux précieux!"

Mariages.

En cette ville, le 29 par le révérend M. Guérout, E. N. Burroughs, D. D. S., de cette ville, à Dame Elizabeth Mary Dobson, veuve de Robert Amour, cer.

A St. Thomas, le 26, par Messire Beaubien, curé, Louis Nicol, cer., à Dlle Vitaline Bélanger.

Le même jour, par Messire Kirouac, vicaire, M. Prudent Robin, à Dlle Marie Langlois.

Décès.

A St. André d'Argenteuil, le 21, John Pyke, cer., M. D., 24 fils de M. le Juge Pyke, âgé de 36 ans.

MAGASIN

Marchandises Seches.

ROBERT FORESTER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Seches qui seront vendues à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants:

Drap superfin de toutes couleurs
Drap Castor, Drap pilot, Plaid de toute sorte
Cahours, Orléans, Mérino, Alpacat, Etoffe
Casimire, Couvert, Mousseline de laine, Cashmire, Flanelle, Indienne Gumthane, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c.

Montréal, 2 nov. 1847.

NOÛVEAU devant Longueuil, le 22 octobre TOUSSAINT Dubuc, respectable cultivateur de Longueuil. Les personnes qui retrouveront son corps, voudront bien en donner avis à l'instant à M. Brassard, Curé de Longueuil, ils seront payés de leurs temps et de leurs peines. Les détails suivants pourront aider à le reconnaître: grandeur 5 pieds et 6 pouces, cheveux châtains, fusée chemise de flanelle rouge, chemise de coton carré caléon de coton blanc, pantalons d'étoffe grise, veste de drap noir, gilet de drap noir, capot d'étoffe grise, bas de laine grise, bottes noires et col noir. (2 nov.)

AVIS.

TOUTES personnes ayant à leur soin ou possession avec ARGENT, MARCHANDISES, BIENS-MEUBLES ou EFFETS qui auraient eu des appartenances à des Emigrés, maintenant MORTS, ou appartenants maintenant à des Emigrés MALADES, sont par les présentes requises DE L'IS LIVREUR d'un dédit au sousigné, qui a dûment été autorisé par SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL, en date du 25 Octobre courant, à recevoir ces Argent, Marchandises, Biens Meubles et Effets.

JOS. CARY,
Dép. Inspecteur Génl.
Montréal, 25 Octobre 1847.—2 nov.

Les propriétaires de Journaux dans la province publieront trois fois l'avis de décès précédant dans leurs journaux respectifs. Ceux qui publient en langue française le feront en cette langue.

LE REPERTOIRE NATIOAL

ou
RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître."
(Le Canadien du 1897.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparpillées dans les nombreux journaux franc-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches, et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la réimpression d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens sera certainement honorer au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu de ces défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électrique à travers de légers nuages. Grand nombre de ses essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'hommes au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent enfouis dans les courtes pages des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un gazon, ils ont disparu pour toujours, et une main amie ne les ramène plus pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'entre le mérite de retirer de l'oubli, comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aura aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tous ses jeunes gens à travailler avec énergie à éléver leurs productions. Car nous le tenons pour certain, en qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens, c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'ils auront le espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le *REPERTOIRE NATIONAL*, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leurs pays, ils travailleront d'avantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le Répertoire National formera un recueil de deux volumes écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 351 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits paraîtront la date de leur première publication, et seront insérés dans le *REPERTOIRE*, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire de quelques fois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre sera très restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres, au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues.

Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage ou dix chelons par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les listes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication.

S'adresser, franc de port, au sousigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

J. HUSTON,
Membre de l'Institut Canadien.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier.

Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

29 oct.

J. D. BERNARE a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, batière de J. L. Beaudry, cer.

ENCOURAGEMENT AUX NOUVEAUX ABONNÉS DE LA REVUE CANADIENNE

Primes extraordinaires.

18 ALBUMS DONNES POUR RIEN.

A DATER de ce jour, ceux qui s'abonneront à la REVUE CANADIENNE et à l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL, pour un an et paieront leur abonnement d'avance, SIX PIASTRES en souscrivant, recevront comme PRIMES et GRATUITS 18 LIVRAISONS DE L'ALBUM formant plus de 600 pages de matières littéraires et plus de 60 pages de musique, tout cela pour RIEN, c'est-à-dire plus que la valeur de l'abonnement. A la veille de l'hiver c'est une excellente occasion de se procurer des lectures agréables et instructives à grand marché; pour SIX PIASTRES seulement vous aurez ainsi *La Revue Canadienne* et l'*Album*, pour 12 mois et 18 Albums en sus pour RIEN. (Écrire franco.)

Les journaux français du Canada, qui veulent secondar nos efforts à répandre le goût des lettres et des arts parmi nos populations, voudront bien en retour de l'*Album* que nous leur adressons, reproduire cet avis pendant un mois, dans leurs colonnes. Nous leur rendrons compte de cette faveur de la même manière, dans une autre occasion.

Montréal, 8 oct., 1847.

INSTITUT CANADIEN.

L'ELECTION GENERALE des Officiers de l'Institut Canadien aura lieu, JEUDI, le 4 Novembre prochain, à 8 heures précises P. M.

Par ordre,
V. P. W. DORION,
Sec. Archiviste.

29 octobre 1847.

LA SAINTE CATHERINE.

Les Jeunes Canadiens de cette ville qui désirent honorer la Fête de Ste Catherine, (anciennement fete Canadienne), sont priés de se rassembler, MARDI, le 2 de Novembre prochain, à l'Hôtel Domergue, à 8 heures P. M., à l'effet de nommer un comité pour faire les préparatifs nécessaires.

29 oct.

RECEMMENT reçus à vendre par les soussignés

les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs:—

100 balles Cigares, Principia "Justo Saenz"
150 do do Havana de meilleur choix
944 balles Cigares ordinaires, 100 par boîte
75 do Tabac Cavendish 16
200 do Honey Dew 5
50 do do de livre
15 Hay bon tabac en feuille Virginie
50 boîtes de Pipes

Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de gât, Tabac fraich papier et autre propre pour un magasin de détails.

Un grand nombre d'articles trop long à détailler.

L. LYONS & CIE.
29 oct.

VERNIS SUPERIEUR. POUR TUYAUX DE POELES.

A vendre par
M. PARKER & CIE.
Pharmacies, 109, rue Notre-Dame,
Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

29 oct.



STEAMBOAT A VENDRE.

DES SOUMISSIONS adressées au Soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le SECOND JOUR de NOVEMBRE prochain, pour l'achat du Steamboat "VULCAN", bon pour la rampe, qui est maintenant à SOREL, avec son Equipage de quarante hommes, manufacturé à la Fonderie Ste Marie.

Termes de paiement—un tiers en comptant en signant le contrat de vente, un tiers payable dans douze mois et l'autre tiers dans dix-huit mois avec intérêt du jour de la vente.

Les noms des deux personnes responsables doivent être inscrits dans les Soumissions comme se portant cautions volontairement pour le paiement des deux derniers versements.

On peut visiter le vaisseau, à Sorel, en s'adressant à la personne qui l'a en charge.

(Signé) THOMAS A. BEGLEY,
Secr. Trav. Pub.

Département des Travaux Publics,
Montréal, 19 oct. 1847.

La vente du susdit Steamboat aura lieu, par Enchère Publique, JEUDI, le QUATRE Novembre prochain, à MIDI, au Bureau du Département des Travaux Publics où toutes autres informations nécessaires seront données.

THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Montréal, 23 oct. 1847.



CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

Ed. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,
15 septembre, 1847.

A. DESMARAIS,

NOTAIRE, RUE ST. VINCENT.

INFORME les personnes du Haut-Canada, qui auraient quelques affaires à transiger pour achat ou vente de terre ou de bois, qu'il s'en chargera à des conditions très modérées.

Montréal, 26 oct.



Chemin de Fer DU SAINT-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

SEULEMENT POUR LA DIVISION DE MONTREAL.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au NEUVIEME JOUR de NOVEMBRE 1847, pour fournir des MATERIAUX et construire en entier ou en partie la CLOTURE nécessaire dans la division susdite, (du dit Chemin de Fer) commençant au fleuve du St. Laurent et se terminant au Village de St. Hyacinthe, distance d'environ 30 milles.

Les dites soumissions devront être un prix par arpent ou 180 pieds français, pour une bonne clôture en piquets et en traverses.

La dite clôture devra contenir quatre fortes liesses ou piquets dont les extrémités seront liées aux poteaux par des mortaises. Et aussi des propositions fixant un prix par arpent ou 180 pieds français pour une clôture à être construite avec des poteaux et des planches. Les poteaux seront d'épinette ou de cèdre, de sept pieds et demi de long six pouces de diamètre au plus petit bout, et enfoncée dans la terre de trois pieds et demi. Les planches seront de pin ou de pruche, à angle droit sans gros nœuds (si c'est en pin sans nœuds), (cannelle) de six pouces de large et pas moins d'un pouce et un quart d'épaisseur avec un appui au centre bien cloué, et quatre planches de hauteur. Les poteaux ne seront pas éloignés de plus de 11 pieds et demi les uns des autres. Où le terrain sera inégal, c'est-à-dire où on trouvera des hauteurs, les poteaux devront être mis dans une semelle de cèdre de 4 pieds de long avec un tenon à travers la dite semelle de trois pouces d'épaisseur, arrêtée par une cheville de cèdre, la dite semelle restant toujours sur le sol et arrêtée chaque bout par des pierres plates.

A chaque terre où une barrière sera nécessaire, les poteaux devront être plantés à 12 pieds de distance, l'un d'eux devant avoir 10 pieds et demi de longueur et enfoncé en terre à une profondeur de 4 pieds.

On recevra aussi des Soumissions dans le même temps et le même lieu pour fournir des matériaux, et construire et suspendre toutes les barrières au bout des terres où des barrières seront nécessaires, les dites barrières devant être de 12 pieds et 4 pouces de longueur et de 3 pieds de hauteur, avec 3 barres de six pouces de largeur et un pouce et un quart d'épaisseur, les poteaux devant être 4 x 4 sur 5 pieds 9 pouces, et de 3 pieds 7 pouces de longueur. Les poteaux seront mortisés pour recevoir les traverses, et les barrières seront liées de l'extrémité de la place par la traverse jusqu'au bout par une traverse en ligne diagonale de la même largeur et d'épaisseur et bien liée avec des clous forgés. Le bois doit être de pin, exempt de gros nœuds et d'aubelle. Les gonds et les poteaux devant être fait du meilleur fer et les modèles peuvent être vus à la chambre de l'Ingénieur, au dit bureau.

Le tout devant être terminé le ou avant le 1er jour d'Avril 1848.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur en charge, qui offriront de contracter, devront accompagner leurs propositions de renseignements convenables sur leur caractère et leur habileté. L'entrepreneur sera requis de donner des cautions pour l'exécution fidèle de l'ouvrage. Les soumissions devront être cachetées comme suit: "Propositions pour la clôture du chemin de fer" et adressées à THOMAS STEERS, Secrétaire, No. 18, petite Rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du
Chemin de Fer du St. Laurent
et de l'Atlantique,
Montréal, 11 oct. 1847.—15.

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Aux Entrepreneurs EN BOIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIEME JOUR de NOVEMBRE 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de Fer depuis la Rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 15 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'Avril 1848 courant: la moitié devant être livrée à la Rivière Richelieu, près de Belœil et le reste au village de St. Hyacinthe, savoir:

LAMBOURDES, — 170,000 PIEDS.

Séries de 8x12 pouces, quarrés, de la longueur de 18, 22 et 36 pieds et 1 tiers chaque, consistant dans la meilleure qualité de bois de Pin ou d'Epinette rouge bien conditionné; aussi 22,500 traverses de madrier de Chêne ou d'Epinette rouge de 2 1/2 pouces d'épaisseur sur 6 pouces de largeur et de 8 pieds de longueur. Le tout devant être de bon bois, sain et bien conditionné, exempt de nœuds noirs et de perçures et de même épaisseur, et dans tous les cas exempt d'aubier.

Les soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois à Sorel.

Les personnes qui feront des propositions détermineront la quantité et l'espace de bois qu'elles fourniront, à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des espèces de bois et le prix de chaque traverse de Chêne ou d'Epinette.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur qui offriront de contracter devront accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contrat passé, le contracteur sera obligé de donner les noms des personnes responsables comme cautions pour l'exécution fidèle du contrat, suivant les conditions convenues.

Les propositions seront adressées au Secrétaire THOMAS STEERS, Secrétaire, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du
Chemin de Fer du St. Laurent
et de l'Atlantique,
Montréal, 11 oct. 1847.—15.

AQUEDUC DE MONTREAL.

AVIS PERIODIQUE.

CEUX qui prennent l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les précautions nécessaires pour empêcher leurs tuyaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain.

La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter.

Toutes personnes qui désirent discontinuer de prendre l'eau de l'Aqueduc le 1er novembre prochain, en donnant avis au bureau de l'Aqueduc d'ici à cette date, autrement elles seront censées continuer pour un autre semestre.

Bureau de l'Aqueduc,
29 oct. 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avis public est de plus donné que les livres des colporteurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont mis dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

Ed. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

19 août.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNÉ:—
4000 POCHES de 2 minots de vraie Toile canadienne,
4000 poches de 2 minots toile croisée meilleure qualité,
300 do do toile de Forfar do do
6000 do 1 minot et demi d'Oganaburg,
15 balles Couvertes de Makinac,
6 do do à Rose et de Bath
7 do do à pointes radiales et charnières
5 do do à chevaux,
200 doz. Gants de peau d'agneaux blancs,
150 do do de dames de Kid avec pelletterie,
500 do Milaine de cuir avec pelletterie,
200 Ceintures rouges,
Avec un assortiment général de SOIRIE, TOILE et MARCHANDISES DE LAINE.

JEAN BRUNEAU.
19 oct. 1847.

P. GENDRON, IMPRIMEUR.

21, RUE ST-VINCENT, MONTREAL.

L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 21, rue St-Vincent, à l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Rolland, Libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier, telle que:

Livres, Pamphlets, Catalogues, Billets d'enterrements, Cartes d'adresse, Circulaires, Chèques, Folles d'Assurance, Traites, Cartes de visites, Programmes de spectacle, Annonces de diligences, Connaissances, etc.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soin que M. G. apportera aux ouvrages lui seront confiés, lui fera espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

Tout le matériel de son établissement est NEUF.

Prix très réduits.

7 septembre, 1847.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient passer en cette ville, trouveront chez M. B. JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

26 oct.

Ecole.

Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER NOVEMBRE. Les lectures, à l'avenir seront données en français, comme suit:

L'Anatomie.....Dr. BIRARD.
Les Accouchements.....ARNOLD.
La Pratique de la Médecine.....BAGLEY.
La Chirurgie.....MONRO.
La matière méd. et la thérapeutique.....J. E. CODRAN.
La Chimie.....SUTHERLAND.
L'Institut de médecine ou physiologie.....PULTER.
La médecine légale.....BOYER.
La Chimie Médicale.....BAGLEY.
La Clinique Chirurgicale.....ARNOLD.

N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège.

WILLIAM SUTHERLAND,
M. D.

22 sept. 1847.

DOMESTIQUE DEMANDÉE.

ON a besoin dans une famille de cette ville d'un valet bien recommandé. Il faut qu'il sache faire la cuisine. S'adresser au bureau de la Revue Canadienne.—8 oct. 1847.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles du Montréal, etc., à trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpents, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Fr. Benoit, rue St. Antoine, ou au sousigné aux Tanneries des Holland.

JOSEPH LETOURNEUX.
Montréal, 23 sept. 1847.

TROUVE.

MERCREDI dernier, dans la rue ST. LAMBERT, une bourse contenant quelques PIASTRES, le propriétaire pourra la ravoir en s'adressant au No. 33, rue St. Laurent, et en payant les frais de cette annonce.

29 oct. 1847.

Aqueduc de Montreal.

ARRERAGES POUR EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'AQUEDUC pour arrérages pour l'usage de l'EAU, sont par les présentes notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dettes. Et toutes personnes qui prennent actuellement l'Eau de l'Aqueduc et qui n'ont pas payé, sont aussi notifiées de le faire d'ici au DIX du courant, et à défaut pour elles de se conformer à cet avis, elles sont averties que l'eau leur sera retirée sans distinction aucune.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier,
1 sept. 1847.